

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 030/2023

Séance du 30 août 2023

**Date de la
convocation : 25/08/23**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
25/08/2023**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Absente excusée : BOUAT Valérie.

Procuration : BOUAT Valérie à ROBERT Béatrice.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	10	

Objet : Acquisition parcelles « RAYNAL »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de se porter acquéreur des parcelles suivantes :

- C 308, 315, 319 & 676 au lieu-dit « Soubares » d'une surface de 1 744m², englobées dans le projet « Cœur de Bourg »
- B 1670, 1662, 1669, 1706, 1661, 1658, 1660, 1673 au lieu-dit « La Sagne » d'une surface totale de 33 644 m², dans le cadre d'acquisition de foncier non bâti pour des projets annexes.

Le montant global de ces acquisitions a été proposé et accepté par le vendeur, Monsieur Guy RAYNAL, au prix de 69 996 €. Celui-ci propose que ces transactions se réalisent par tranche, sous forme de 5 actes notariés dont le montant total estimé par le Notaire s'élève à 5 400€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne l'accord à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier ainsi qu'au Notaire en charge de la transaction.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Christophe HERIN